

elle reçut une charte en 1819 et exerça ses opérations dans la province de Nouvelle-Ecosse, jusqu'en 1919, alors qu'elle obtint une charte fédérale. Parmi les autres compagnies d'assurance contre l'incendie les plus anciennes, on doit citer les suivantes: Quebec Fire Assurance Co., qui commença ses opérations en 1818 et restreignit son champ à la province de Québec; British America Assurance Co., incorporée en 1833, la plus ancienne compagnie d'Ontario; Western Assurance Co., organisée en 1851 et qui devint rapidement l'une des plus importantes compagnies d'assurance de ce continent; plus deux compagnies américaines: Ætna Insurance Co. of Hartford, Conn., et Hartford Fire Insurance Co., qui étendirent leurs opérations au Canada, l'une en 1821 et l'autre en 1836.

Il résulte du rapport du Surintendant des Assurances pour l'année terminée le 31 décembre 1933 que 240 compagnies couvraient des risques d'incendie au Canada, dont 49 canadiennes, 67 britanniques et 124 étrangères, tandis qu'en 1875, première année dont on possède des chiffres complets, ces compagnies étaient au nombre de 27, dont 11 canadiennes, 13 britanniques et 3 américaines. D'où il suit que les compagnies britanniques et étrangères, qui représentaient autrefois 59 p.c. de la totalité, forment aujourd'hui près de 80 p.c. de l'ensemble des compagnies d'assurance opérant au Canada, situation qui contraste avec l'assurance-vie, où dominent les compagnies canadiennes.

Quoiqu'à ses débuts l'assurance contre l'incendie au Canada ne fût pas précisément lucrative, les progrès sérieux accomplis dans la construction des maisons et l'usage de plus en plus répandu des moyens de protection contre l'incendie ont sensiblement réduit le danger de grandes conflagrations et placent les risques assurés au Canada par les compagnies sur un pied d'égalité avec ceux des autres pays.

L'un des faits saillants révélés en ces dernières années, outre la forte proportion de compagnies britanniques et étrangères, est l'augmentation ininterrompue du nombre de compagnies mutuelles et coopératives. Ces compagnies, dont tous les bénéficiaires sont encaissés par leurs membres et toutes les pertes directement supportées par eux, commencent à faire sentir leur concurrence dans le champ de l'assurance contre l'incendie.

**Statistique de l'assurance contre l'incendie.**—Les tableaux statistiques qui suivent, consacrés à l'assurance contre l'incendie au Canada, font ressortir sa grande expansion depuis 1869 et donnent le détail des opérations de chaque compagnie en 1933. Le montant net des risques d'incendie couverts par les compagnies à charte fédérale, le 1er décembre 1933 s'élevait à \$9,008,262,736, et par les compagnies à charte provinciale, à la même date, \$1,190,180,426. En outre, les compagnies ou associations non autorisées avaient assuré des biens canadiens pour \$442,826,911 en 1933. Ainsi, le grand total des risques d'incendie en vigueur au 31 décembre 1933 était d'environ \$10,600,000,000.\*

Les chiffres au tableau 1 montrent l'essor des compagnies à charte fédérale depuis 1869, le rapport entre les pertes payées et la somme nette des primes, et la fluctuation du coût par \$100 d'assurance. On remarque que le coût de l'assurance a atteint son maximum en 1904 et 1905 mais que depuis il est tombé graduellement tous les ans, sauf en 1921, 1922 et 1924. Depuis 1905, il a diminué de 53.75 p.c. Le tableau 2 donne les opérations canadiennes pour chaque compagnie en 1933, alors que les tableaux 3, 4 et 5 se rapportent à l'actif, au passif, aux recettes et aux déboursés des compagnies de chaque nationalité, pour les années 1929 à 1933. Un autre relevé, se rapportant aux opérations par provinces, figure au tableau 6 (1932

\* D'après les chiffres préliminaires les polices d'assurance-feu émises par les sociétés à charte fédérale ont décréu de \$171,660,559 en 1934.